



# AQSBI

Association de Quartier - Serrières bouge!

## Comité de l'AQSBI 2020

<b>Présidence</b>	Olivier Forel
<b>Vice-présidence</b>	Bernard Simond
<b>Trésorerie</b>	Evan Rohr
<b>Secrétariat</b>	Eliane Mollia
<b>Membre</b>	Jonas Aegerter
<b>Membre</b>	Solange Jaccard
<b>Membre</b>	Isabel Vercher
<b>Membre</b>	Françoise Yoder
	3 membres supplémentaires pourraient encore faire partie du comité !

### Contact

Chemin de la Justice 18, 2000 Neuchâtel, tél. 032 / 731 72 31, info@aqsb.ch, animation@aqsb.ch

### Rôle et compétences du comité selon les statuts de l'AQSBI

#### ARTICLE 8

- Comité**  
Composition
- Le comité se compose de quatre à dix membres, soit au minimum un président, un vice-président, un secrétaire et un caissier.
- Election**
- Le comité est choisi parmi les membres de l'AQSBI. Il est élu par l'assemblée générale pour deux ans. Il est rééligible.
- Attributions**
- Le président de l'AQSBI préside de droit le comité. Le vice-président le remplace en cas d'empêchement. Les membres du comité se répartissent les tâches qui lui incombent.
- Le comité représente l'AQSBI à l'égard des tiers, il gère les affaires de l'AQSBI. À ce titre, il prend toutes les mesures nécessaires à la réalisation des buts de l'AQSBI en veillant à une gestion économique des moyens disponibles. Il présente à l'assemblée le rapport annuel de gestion et les comptes.
- Il traite toutes les affaires courantes qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale.
- Il a la compétence de régler les affaires urgentes concernant l'AQSBI.
- La responsabilité de l'AQSBI est engagée par la signature collective à deux, du président ou du vice-président avec celle d'un autre membre du comité.